

SOCIETE CIVILE IMMOBILIE 2AAZ

Au capital social de 1000 euros

Siège social 878874584

Rcs vannes

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, Le 26 juin A 16 heure

Les associés de la société civile immobilière 2AàZ, au capital social de 1000 euros, divisé en 1000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société du 9 rue du phare de port Louis 44300 NANTES

à 37 route de la ville aux pies 56000 VANNES, à compter du 26 juin 2024

Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article du siège social des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé à 37 route de la ville aux pies 56000 VANNES

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée par les associés à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 17 heures.

Fait le 26 juin 2024 à Vannes.

Isabelle RICH, associée

signature

Anaëlle RUNTZ, associée

signature

Alexandre RUNTZ, associé

signature

